

Compte rendu du conseil d'école

Primaire Abdelmalek Sayad

18 /10/ 2013

Étaient présents :

Pour l'école : Joël SMITH (directeur - CM1/CM2)/ Colette BANNER (GS) / Marion FAIVRE (PS)/ Ludivine HURTAUD (CE1) / Stéphanie LESENECHAL (CE1/CE2) / Sandrine HENNIG (CP2) /Sabrina BENYATTOU (PS/MS) / Marie Dominique GERMAIN (ZIL).

Pour le centre de loisirs : Mr François ROGÉ (directeur du centre de loisir)

Représentants des Parents d'élèves :

Rachida BUQUET (APEI) ; Karima BOMZRAGUE (APEI) ; Elodie BOUSSISSI (APEI) ; Stéphanie CROISY (APEI) ; Rhia LACHGAR (FCPE) ; Simon LE GRAND (FCPE) ; Patricia LESUR (APEI) ; Soizic OLYMPIO (APEI) ; Manon ORAND (FCPE) ; Sylvianne PASTOR (FCPE) ; Coralie ROULETTE (FCPE) ; Sabrina SOUCHETTE (FCPE) ; Claire TERRA (FCPE).

Représentants de la Mairie de Nanterre, de l'Education Nationale :

Odette SIMEON : conseillère municipale, Mairie de Nanterre.

Brigitte CERVONI : Inspectrice de l'Éducation Nationale de la 10^{ème} circonscription

Lise CORTEZ : Déléguée départementale de l'Éducation Nationale dont le rôle est de veiller aux bonnes conditions d'accueil et de vie de l'enfant dans l'école et autour de l'école. Elle veille tout particulièrement à la sécurité au sein des bâtiments scolaires.

Excusés : Mr THAVE pour le CP1 (en congé paternité depuis le jour même.)

1. Structure de l'école et ressources humaines de l'établissement

Maternelle 3 classes

Petite section : 24 élèves avec Marion FAIVRE et Évelyne (ATSEM 4 jours sur 4)

Petite et Moyenne Section : 27 élèves avec Sabrina BENYATTOU (3 jours sur 4) + Cécilia Pirès (le jeudi) et Julienne (ATSEM 4 jours sur 4)

Grande Section : 26 élèves avec Colette BANNER et Sadia (ATSEM 2 jours sur 4 suite au choix de la mairie de Nanterre)

Élémentaire 5 classes

CP : 2 classes de 23 élèves chacune avec Vincent THAVE et Sandrine HENNIG

CE1 : 31 élèves avec Ludivine HURTAUD

CE1/CE2 : 31 élèves (4 CE1/27 CE2) avec Stéphanie Lesénéchal

CM1/CM2 : 34 élèves (18 CM1/ 16 CM2) avec Joël Smith (3 jours sur 4) et Cécilia Pirès (1 jour 4)

Soit 28,5 élèves en moyenne.

- Une demande d'intégration à SAYAD en cours d'année vient d'être refusée en CM1/CM2. Au motif que, toute famille ayant fait le choix de rester dans son ancienne école ne peut faire la démarche inverse en cours d'année.

Nouveaux élèves tous issus du périmètre scolaire de SAYAD dont une nouvelle élève a intégré la classe de Mr THAVE (CP1), une autre en moyenne section. D'autres arrivées sont possibles en cours d'année.

Le congé paternité de Mr THAVE va être géré sans solliciter Marie Dominique GERMAIN (ZIL). Le remplacement de ce maître est assuré à partir des maîtres remplaçants de la circonscription.

Postes supplémentaires :

- Marie Dominique GERMAIN : poste de ZIL (titulaires mobiles affectés dans une zone d'intervention localisée) intervenant 4 jours/4 principalement dans les classes à doubles niveaux.
- Élisabeth DYMECK : psychologue scolaire présente le vendredi.
- Recrutement en cours d'une aide administrative pour le directeur dit « EVS » (Emploi Vie Scolaire) d'ici le 15/11. Objectif du poste : aider le directeur sur ses tâches administratives et en particulier, avancer dans la mise en place de la bibliothèque.
- Une demande d'une journée de décharge supplémentaire pour Mr SMITH (directeur) a été faite compte tenu de la nouveauté de cette école. Cette demande a été adressée à Mme CERVONI début septembre. L'inspectrice précise que cette décharge pourra se faire une fois que les professeurs stagiaires auront

terminé leur formation, soit à partir du 22 novembre 2013. Le nombre de journée de décharge du directeur dépend du nombre de classe.

Mr Karim ADDOUN : Le gardien

Horaire de travail du gardien : 6h30 – 19h00 (pause 13h45 et 16h15)

Tél : 01-40-99-19-92

Un remplaçant est prévu le week-end sur ces mêmes plages horaires. Celui-ci ne dort pas sur place. Donc pas de gardien après 19h00 le samedi et le dimanche sauf exception.

Il est demandé aux parents de respecter les horaires d'ouverture et de fermeture de l'école.

Remarques suites aux échanges sur les postes supplémentaires :

Une ouverture de classe est possible en cours d'année. Il faut passer à 29 élèves par classe en moyenne pour justifier cette ouverture.

La livraison des prochains logements de la ZAC St Geneviève sont prévus pour décembre 2014 (des retards de livraison sont possibles). Des statistiques prévisionnelles du nombre d'élèves pour la rentrée 2014/2015 sont en cours de réalisation par Mme CERVONI. Les prévisions des effectifs 2013-2014 étaient fiables.

Le Directeur académique a constaté les travaux et la mutation du quartier, il a conscience que le nombre d'élèves va augmenter largement.

Compte tenu du profil socio-économique du quartier, l'école n'a pas été incluse dans le réseau RASED et de ce fait ne peut bénéficier de maître E (spécialisé dans les aides à dominante pédagogique) et pas de maître G (spécialisé dans les aides à dominante rééducative). L'école bénéficie cependant de 0,25 ETP de présence de psychologue scolaire

Pour info : le réseau RASED (réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) permet d'affecter du temps supplémentaire d'enseignants pour aider un enfant en grande difficulté dans les apprentissages.

<http://www.education.gouv.fr/cid24444/les-reseaux-d-aides-specialisees-aux-eleves-en-difficulte-rased.html>

2. Temps Périscolaire – Centre de Loisirs

L'équipe,

- 1 Directeur de centre de loisirs 06 19 43 76 84, 1 directrice adjointe 06 25 17 45 53
- Maternelle: 2 animatrices permanentes. Moyenne de 25 enfants le soir.
- Élémentaire: 2 animateurs (1 permanent et 1 vacataire).

l'encadrement,

- Étude (->18h) et Espace Loisirs (->19h) pour les CP-CM2.
- 2 parcours découvertes sportives et un atelier modern'jazz (->18h30) pour les CP-CE1.
- 6 ateliers tout au long de la semaine pour les CE2-CM2.
- Espace loisirs, moyenne de 25 enfants le soir. Beaucoup de demandes pour l'espace loisirs à la sortie de l'étude
- 1 animateur en plus est nécessaire : Actuellement, le mardi et le jeudi sont en surbooking et plébiscités par les familles. Les prévisions de fréquentation du centre de loisirs était de 115 enfants et 215 demandes ont été enregistrées.

Le directeur du centre de loisir n'est pas comptabilisé dans les effectifs d'animateurs mais participe à l'animation en attendant un nouveau recrutement. Ceci permet de respecter les conditions de sécurité pour l'encadrement des enfants.

Compte tenu du nombre de places limitées aux différentes activités, Mr ROGÉ porte une attention particulière aux CP et CE1 pour qu'ils ne fassent pas 4 soirs d'étude.

Le cumul étude puis espace loisir n'est pas possible actuellement. Mais ce projet est à l'étude par le Centre de loisirs
Projet JAD : Jeux + aide aux devoirs

3. Emploi du temps Marie Dominique GERMAIN –ZIL-(Zone d'intervention localisée)

Mme GERMAIN intervient dans les classes en double niveaux.

Pour les CM1 / CM2 : Les effectifs sont équilibrés et la salle de classe à côté est vide, Mme GERMAIN procède donc à un décloisonnement des groupes dans chaque classe.

Pour les CE1 / CE2 : autre approche, sous forme d'ateliers de lecture et de manipulation mathématique (groupe de 10 élèves et roulement de 20 min).

4. Travaux en cours

Les travaux de l'école sont terminés : il reste les travaux de levée des réserves (finition, réglages ventilation,...). Il y a donc peu d'incidences sur le fonctionnement de l'école.

Les abords de l'école : Mme SIMEON représentant la mairie a pris note des questions des parents d'élèves

1. Peut-on avoir un agent de tranquillité publique comme dans toutes les autres écoles de Nanterre (problème des voitures qui remontent à contre sens la rue Abdelmalek Sayad ?
2. Peut-on trouver une solution pour le car qui se positionne sur le rond point de l'avenue Lénine, obligeant les classes en sortie à traverser cette avenue? Cela concerne les sorties scolaires et les trajets hebdomadaires à la piscine.
3. Au vu de la taille de l'école, peut-on envisager un garage à vélo plus conséquent ?
4. La sortie du parking se situe à quelques mètres de l'entrée de l'école. Peut-on sécuriser cette zone à l'aide de l'agent de tranquillité ?

Concernant le parking : les places pourraient être gratuites pendant 20min, le temps de déposer les enfants. Une douzaine de places seraient prévues pour l'école. La gratuité des places de parking pour les enseignants est à l'étude.

Ligne téléphonique pour l'école : le numéro du gardien est disponible. Pas de messagerie disponible au numéro du directeur.

Boîtes aux lettres pour les associations : en cours de solution.

En attendant les parents peuvent solliciter les associations des représentants de parents d'élèves par mail fcpe.sayad@laposte.net / apeisayad@gmail.com ou déposer leur courrier auprès du gardien.

5. Réforme des rythmes scolaires

Mme Cervoni rappelle comment se construit la réflexion sur la réforme des rythmes scolaires.

Nanterre a choisi de reporter la réforme de rythmes scolaires en 2014/2015 pour prendre le temps de la réflexion.

Un comité de pilotage a été constitué avec les partenaires de l'éducation : l'éducation nationale, les parents élus, la mairie. Des groupes de travail ont ainsi été constitués et ont abouti à la proposition faite aux parents pour la consultation.

Une consultation auprès des parents (taux de participation 55,85 %) a eu lieu le même jour que les élections de parents d'élèves et donne un avis favorable pour le mercredi:

- Scénario 1 : 89,69% pour mercredi
- Scénario 2 : 10,33% pour le samedi

Chaque partenaire a été consulté : l'éducation nationale, les parents élus, la mairie. Un comité de pilotage a été créé et a permis de mettre en évidence les points fondamentaux suivants :

- La matinée doit être plus longue que l'après-midi. Les enfants étant plus attentifs le matin.
- Tous les enfants doivent être à table avant 13h00
- La volonté de garder des journées de durée équivalente avec la contrainte que l'après-midi doit avoir une durée supérieure à 2h00 pour permettre l'organisation d'une sortie scolaire (piscine, spectacle..)
- Réflexion sur la pause méridienne : C'est un moment qui pose problème dans certaines écoles (violence car les enfants sont désœuvrés,...). La pause ne doit donc pas être trop longue mais doit aussi permettre aux enfants de manger dans de bonnes conditions. Un quart d'heure a été ajouté dans le cadre du nouveau rythme scolaire. Le maire a acté que tous les animateurs seront présents pendant la pause méridienne.

Scénario prévisible :

- Lundi – Mardi – Jeudi : 8h45 – 12h00 13h45 – 15h45
- Mercredi : 8h45 – 12h00
- Vendredi : 8h45 – 12h00 13h45- 15h30

Les parents auront donc la possibilité de venir chercher leurs enfants à partir de 15h45 (15h30 le vendredi).

Remarques autour de la réforme des rythmes scolaires

Les parents d'élèves s'inquiètent de savoir,

- comment vont s'organiser de manière concrète les activités après 15h45,
- quel coût pour les familles,
- si un souci d'équité permettra à tous les enfants d'accéder aux activités intéressantes
- ou encore si il y aura un service minimum en cas de grève.

Date de la prochaine réunion de comité de pilotage est le 12/11. Le comité technique du 4/11 doit déterminer ce qui sera proposé sur les temps périscolaires et comment les temps scolaires et périscolaires vont s'articuler.

Question posée à Mme CERVONI :

Les parents d'élèves souhaiteraient un projet d'école spécifique avec des horaires adaptés à Sayad avec **démarrage de l'école à 8h30?**

➔ La mairie ne souhaite pas avoir d'école en décalage horaire. L'inspection d'académie également. Nous pouvons seulement émettre un avis sur les horaires que nous souhaitons voir appliqués mais madame Cervoni emmètra un avis négatif si ces horaires sont différents des autres écoles de Nanterre.

6. France Bloch – Sayad :

Plusieurs parents ayant fait des demandes de dérogation au motif des rapprochements de fratrie sur SAYAD. Certains parents doivent déposer/récupérer des enfants en maternelle à France Bloch et des enfants en élémentaires à SAYAD sur des tranches horaires identiques. La problématique a été posée à la mairie et à l'inspection d'académie. Sept familles ont écrit à l'inspection et à la mairie courant septembre. Il n'y a pas eu de nouvelles dérogations mais il a été proposé en réunion le 8 octobre de mettre en place un Pédibus ce qui est impossible car il n'y a pas assez de parents pour gérer les différents horaires.

Madame Cervoni a précisé que cette situation existait pour d'autres écoles maternelles et élémentaires à Nanterre depuis des années. Le problème est plus complexe et doit être considéré au niveau de la ville. Pour ne citer qu'un point, l'attribution de dérogations viderait, à terme, les petites écoles maternelles.

Les parents d'élèves demandent

- à la mairie d'étudier la possibilité d'établir la gratuité de 30 minutes du dispositif après-l'école pour ces familles afin de permettre aux parents de faire le trajet entre Sayad à 16h30 puis Bloch à 16h45. Cette facilité devant rester exceptionnelle, limitée à 30 minutes jusqu'à 17 h00.
- A l'école d'envisager une circulation plus fluide au niveau des portes d'entrée et sortie de l'école à 16 h30.

7. Règlement intérieur :

Le règlement intérieur est disponible dans le cahier des élèves. Pour le moment personne n'a soulevé de défaut majeur à ce règlement. Celui-ci pourra être modifié en fonction des évolutions qui pourraient avoir lieu dans l'école.

8. La coopérative scolaire :

Une association indépendante a été spécialement créée pour la coopérative avec un bureau composé de 2 membres de l'équipe pédagogique et d'un parent d'élève (Coralie ROULETTE). Deux appels au don se feront fait auprès des familles en novembre et février. Chaque famille donne ce qu'il veut, pas d'obligations de dons.

Fonctionnement et utilisation des dons de la coopérative:

- Validation du principe de séparer les dons de Maternelle et Élémentaire.
- La répartition se fera en Maternelle comme en élémentaire sur la base suivante :
 - 50% des dons pour les classes au prorata du nombre d'élèves
 - 50% du budget pour la coopérative générale

- Les dons serviront à financer l'achat de livres pour la bibliothèque, La mairie donnant pour ce type de projet un crédit de démarrage de 150€. L'objectif est de créer une bibliothèque d'emprunt pour les élèves avec à disposition le logiciel « e-book tek » qui permet aux enfants de scanner eux-mêmes les livres qu'ils empruntent, de rendre consultable sur le web l'historique des emprunts...
- Possibilité pour les familles de faire des dons de livres en nature, la seule condition est que les livres possèdent un code barre « isbn » et soient en bon état.
- Les dons serviront également à financer les projets des classes.
- La coopérative sert également à financer les petits achats au quotidien (peinture, pile,...)

9. Les livrets scolaires :

La création des livrets scolaires par l'équipe enseignante est en cours. Les livrets scolaires des anciennes écoles sont en cours de récupération.

10. Projets de classe et APC (Activités pédagogiques complémentaires remplace l'aide personnalisée) :

Les projets impliquent la classe entière avec des activités sportives ou artistiques...Les APC remplacent l'aide personnalisée et représentent 36h sur l'année /enseignant soit 1h par semaine en moyenne. Certains enseignants sont dispensés d'APC (directeur, maître formateur, PES).

Les projets particuliers et/ou APC par enseignant :

Colette BANNER: Travail sur la phonologie, vocabulaire, les mathématiques. (APC)

Projets de classe sur les 5 continents, Intervenante 1/2h par semaine en allemand pour sensibiliser à la langue Allemande

Vincent THAVE: Groupe de chorale, projet en menuiserie dans la salle bricolage. (APC)

Sandrine HENNIG: Groupe de Chorale, ateliers phonologique, mathématiques. (APC)

Les CP n'ont pas fait de demande de parcours de la mairie.

Ludivine HURTAUD : Perfectionnement sur la lecture en petits groupe, projet pièce de théâtre. (APC)

Projet tennis dans l'école.

Stéphanie LESENECHAL : Élèves de CE2 : méthodologie et utilisations des outils numériques 5APC).

Projet de classe : Handball (séances sur l'école + tournoi fin d'année), Projet de lecture théâtrale avec l'intervention d'une personne extérieure, projet Archéologie : travailler sur tous les vestiges trouvés à Nanterre en lien avec la société d'histoire de NANTERRE.

Marie-Dominique GERMAIN : Activités de soutien en français, orthographe, écriture pour l'élémentaire (APC).

Projet de classe : se ralliera au projet déjà existant.

Marion FAIVRE : Projet de classe sur les animaux = vocabulaire, lexique et projet d'aller à la ferme géante.

Sabrina BENYATTOU : Projet autour de la structuration du temps ; Description de l'arbre au fil des saisons.

Joël Smith : Correspondance avec une classe de l'Ontario (Canada), Projet Rugby (au Stade Jean Guimier. Pas de bus disponible pour cette activité, les élèves iront à pied), Projet initiation à l'échec, Initiation à l'allemand (sous réserve d'une assistante en Allemand).

11. Les langues :

Dans le cadre de l'apprentissage obligatoire de l'anglais, la méthodologie retenue par l'équipe pédagogique est « Speak and Play » :

- 30 min en CE1/CE2
- 45 min en CP
- 30 min en CE1
- CM1/ CM2

En complément de l'apprentissage obligatoire dispensé par les enseignants, Madame Cervoni a affecté à la nouvelle école SAYAD des heures d'assistantes en langue étrangère, anglophone (étudiante américaine) et germanophone (une étudiante allemande).

12. Projet école :

Beaucoup d'ambition pour le projet d'école mais celui-ci se construit au fil des projets et des années. Deux axes de travail sont d'ores et déjà retenus par l'équipe pédagogique, plébiscités par les parents d'élèves et soutenu pour l'apprentissage des langues par l'inspection d'académie:

- Travailler sur les langues sur la base de l'oral (travail sur l'accent et la phonologie).
- La musique et les liens à mettre en place avec le conservatoire, notamment dans le cadre des activités périscolaires.

13. **Comité des fêtes**

Le comité des fêtes devrait rassembler tous ceux souhaitant faire vivre cette école. Les projets brièvement évoqués sont : Soirées contes, Loto, tombola, Kermesse, Fête du livre...Une date sera fixée pour mettre en place le comité des fêtes.

14. **Date des prochains conseils d'école :**

Vendredi 14/ 02 à 18h15

Vendredi 20/ 06 à 18h15